

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUIN 2018

COMPTE RENDU

(sous réserve d'approbation du prochain conseil communautaire)

L'an deux mille dix-huit, le sept du mois de juin à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Villeneuve Les Cerfs.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Roland GANSOINAT (suppléant de Pascal ROUGIER), Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir:

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON Roland BUFFET a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON

Absents représentés:

Pascal ROUGIER François-Xavier PERRAUD Éric GOLD

Secrétaire de séance : Roland GENESTIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Nombre de conseillers:

- En exercice : 38 - Présents : 35

- Votants: 38 dont 3 pouvoirs

ORDRE DU JOUR

- I. Introduction de la séance
 - 1) Désignation d'un secrétaire de séance
 - 2) Adoption du compte-rendu de la dernière séance
- II. Affaires générales
 - 1) Méthodologie proposée pour la définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles et le choix des compétences facultatives de Plaine Limagne
- III. Enfance-jeunesse, action sociale, culture et lecture publique
 - 1) Bus des Montagnes
 - 2) ALSH de Thuret : convention d'utilisation des locaux de la Maison Familiale Rurale de Thuret pour l'année 2018/2019
 - 3) Projet de fonctionnement des ALSH Plaine Limagne
 - 4) Projet Espace Enfance Jeunesse : analyse de deux sites envisagés
 - 5) Accord de principe pour sortir de l'intérêt communautaire les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires
- IV. Urbanisme, habitat, tourisme et visibilité du territoire
 - 1) Convention avec l'office de tourisme Terra Volcana et Riom, Limagne et Volcans
 - 2) Convention avec l'office de tourisme Riom-Limagne et la région Auvergne-Rhône-Alpes pour un accueil saisonnier au domaine royal de Randan
- V. Ressources humaines
 - 1) Recrutement de personnel en accroissement temporaire d'activité
- VI. Ouestions diverses

I. INTRODUCTION DE LA SEANCE

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur: Claude RAYNAUD

La séance ouverte, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

→ M. Roland GENESTIER est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu de la dernière séance

Rapporteur: Claude RAYNAUD

Un exemplaire du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 3 mai 2018 a été envoyé aux conseillers communautaires. Il est demandé si des observations sont à formuler.

Luc Chaput signale une faute de frappe en page 16.

Etant absent le 3 mai 2018, Christian DESSAPTLAROSE ne prend pas part au vote.

→ Le compte-rendu du conseil communautaire du 3 mai 2018 est approuvé à la majorité (37 pour et 1 abstention)

3. Ajout de points à l'ordre du jour

Rapporteur: Claude RAYNAUD

Sur proposition du Président, il est proposé d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Financement des modifications aux PLU communaux
- Point sur le SIAD Riom Limagne
- → Le conseil communautaire valide l'inscription des deux points supplémentaires à l'ordre du jour.

II. AFFAIRES GENERALES

1. Méthodologie proposée pour la définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles et le choix des compétences facultatives de Plaine Limagne

Rapporteur: Claude RAYNAUD

Il convient aujourd'hui aux conseillers communautaires de se prononcer sur :

- L'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles car CCPL ne dispose pas d'intérêt communautaire. Elle doit le définir avant le 31/12/2018. Dans cette attente, elle exerce les intérêts communautaires des anciens EPCI sur les anciens périmètres.
- La définition des compétences facultatives : CCPL ne dispose pas de compétences facultatives sur l'ensemble de son périmètre. Dans l'attente, elle exerce les compétences facultatives des anciens EPCI sur les anciens périmètres. Elle doit, avant le 31/12/2018 définir les compétences facultatives qu'elle souhaite restituer aux communes et choisir celles qui pourraient œuvrer pour la mise en œuvre de la politique communautaire.

Jean-Claude MOLINIER revient sur l'importance de définir un projet de territoire, essentiel pour choisir les compétences, les orientations. Le travail de Randan et Maringues (2015) pourrait servir de base. Sans ça, comment se positionner sur ce qui est bon pour le territoire ou non?

Pour Claude RAYNAUD, le travail des commissions peut aller dans ce sens, par exemple, mesurer les incidences d'une extension du service transport à la demande. Ces travaux préparatoires aideront à prendre une décision politique.

Jean-Claude MOLINIER estime que ce travail ne suffit pas. Les élus doivent se poser la question sur les conditions d'accueil pour avoir plus de CSP + sur le territoire. Que faire pour atteindre cet objectif en termes de services? Quelles sont les conditions pour que notre territoire soit attractif? L'intérêt communautaire ou non vient dans un second temps, avec les actions détaillées.

Pour Claude RAYNAUD, ce travail sera fait dans les commissions. Les élus doivent prioriser, aidés par le bureau d'études.

Pierre LYAN partage la réflexion de Jean-Claude MOLINIER et souhaite que les élus ne se limitent pas à un regard comptable.

Bertrand HANOTEAU voit la démarche en deux temps : déterminer nos priorités et voir si on peut le faire.

Claude RAYNAUD rappelle les résultats de la prospective financière du bureau d'études. D'autres communautés de communes ont fait des choix: Lezoux a misé sur la lecture publique (médiathèque de Lezoux) au détriment de la jeunesse. RLV a fait le choix du SIAD, les écoles de musiques restent communales. Les collectivités ont fait des choix politiques.

Pierre LYAN : le débat est différent quand la compétence est exercée par les communes ou non, quand la compétence est déjà prise par la communauté de communes ou non. L'EHPAD coûte plus cher qu'un service de transport à la demande. Il n'a pas été élu pour voter la suppression de ce service. Si la communauté de communes Plaine Limagne décide de l'arrêter, il propose la commune de Thuret candidate pour reprendre le service. Il y aura donc un transfert de charge.

Jean-Claude MOLINIER trouve qu'il est important de discuter de la méthodologie. Des arbitrages sont nécessaires. Le diable est dans les détails. Les actions doivent être définies en face des compétences et de l'intérêt communautaire; un service peut être rendu de bien des manières.

III. ENFANCE-JEUNESSE, ACTION SOCIALE, CULTURE

1. Bus des Montagnes

Rapporteur: Didier CHASSAIN

Comme chaque année, le conseil départemental renouvèle tout au long de l'année l'opération "Bus des montagnes". Pour ces opérations, le tarif du billet aller/retour est fixé à 3 € par personne et les réservations se font auprès du secrétariat de la Communauté de communes jusqu'à la veille, 12 heures.

La communauté de communes et le conseil départemental se partagent le déficit du transport, ce dernier participant à hauteur de 25 %.

Pour l'année 2018, trois évènements seront organisés :

- Les « 60 ans de Charade » du 22 au 23 septembre 2018
- Le Sommet de l'élevage, le mercredi 3 octobre 2018
- Le Marché de Noël, le samedi 22 décembre 2018.
- → Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - De mettre en place un transport collectif avec un transporteur dans le cadre du service du Bus des montagnes pour l'ensemble des opérations organisées en 2018;
 - De prendre en charge le déficit du transport avec le conseil départemental;
 - D'autoriser le Président à exécuter la présente décision et signer tout document afférent.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

2. ALSH de Thuret : convention d'utilisation des locaux de la MFR de Thuret et de fourniture de repas pour l'année 2018/2019

Rapporteur: Didier CHASSAIN

Durant les vacances scolaires afin d'augmenter la capacité d'accueil de l'ALSH de Thuret ou de recevoir le groupe des pré-ados, la Maison Familiale Rurale de Thuret met à disposition de la communauté de communes Plaine Limagne ses locaux. Les repas des enfants sont, de plus, préparés par la MFR.

Les coûts de location sont de 300 \in par semaine ou 1 000 \in par période estivale. Le repas est facturé 3,70 \in par personne.

Une convention d'utilisation des locaux et de fourniture des repas doit être approuvée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2018.

Après avoir donné lecture de la convention d'utilisation des locaux et de fourniture des repas,

- → Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'utilisation des locaux de la Maison Familiale Rurale de Thuret et de fourniture de repas,
 - de charger Monsieur le Président de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier,
 - dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2018.

3. Projet de fonctionnement des ALSH Plaine Limagne

Rapporteur: Didier CHASSAIN

Le territoire comporte une part importante de jeunes familles. La politique enfance-jeunesse tient donc une place de premier plan.

Une mission d'accompagnement a été confiée au CNFPT qui vise en outre :

- à favoriser les échanges entre les responsables des structures, l'équipe de direction et les élus
- à fédérer les équipes au sein de la communauté de communes Plaine Limagne
- à donner du sens à l'action collective et d'accompagner les changements.

Le projet de fonctionnement proposé est issu d'un travail collectif, dans le cadre de la mission d'accompagnement confiée au CNFPT. Il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur ces propositions.

Deux étapes sont définies :

- une étape vise l'harmonisation du fonctionnement des ALSH Plaine Limagne dès la rentrée 2018
- une seconde étape validera l'organisation des ALSH en multi-sites (prévue lors du conseil communautaire du 18 septembre 2018) pour une application en janvier 2019.

Pour cette première étape qui vise l'harmonisation du fonctionnement des ALSH Plaine Limagne, le conseil communautaire est invité à se positionner sur les modalités de fonctionnement des ALSH Plaine Limagne en vue d'une application à la rentrée 2018/2019.

- 1- Les périodes d'ouverture 2018/2019
- Les horaires d'ouverture

Lors des mercredis et des vacances scolaires, l'accueil se fera à la journée uniquement, de 7 h 30 à 18 h 30. Seuls les enfants scolarisés sur une semaine de 4,5 jours pourront être accueillis à la demi-journée, le mercredi, après le repas qui devra être assuré par les communes (cantine scolaire) ou les parents. Une navette sera mise en place pour transporter ces enfants scolarisés le mercredi matin à l'ALSH le plus proche, après le repas.

Pierre LYAN demande les raisons de cette inscription à la journée.

Didier CHASSAIN précise que pour l'équipe, elle garantit une bonne intégration de l'enfant au sein du groupe.

Pierre LYAN comprend l'intérêt pédagogique mais cela peut aussi être un peu bloquant selon les situations familiales.

Didier CHASSAIN rappelle que ces choix ne sont pas gravés dans le marbre. Suivant les problèmes rencontrés, les ajustements restent possibles.

Jean-Claude MOLINIER rappelle que les ALSH relèvent d'une compétence non obligatoire. Même si cette compétence communautaire lui semble évidente, la décision n'a pas été encore prise par le conseil communautaire. Les choix proposés demandent une réflexion avant de prendre des décisions. Il est néanmoins rassuré car une enquête est prévue auprès des familles.

Claude RAYNAUD rappelle que les propositions sont issues de 7 journées de réflexion avec Isabelle LACHAUSSEE, consultante pour le compte du CNFPT. Il est impossible de gérer les ALSH à la carte, en fonction des besoins d'une ou deux familles.

Pierre LYAN trouve normal que les élus échangent et réfléchissent.

Gisèle BOISSIER rappelle que les équipes sont sur le terrain et connaissent le mieux le domaine d'activité.

Didier CHASSAIN rappelle que les techniciens donnent leur avis et les élus décident.

Pierre LYAN: leur avis est précieux mais c'est bien aux élus de décider.

• Le calendrier et les lieux d'ouverture

Mercredi	Ouvertures prévisionnelles de l'année scolaire 2018/2019
Mercredi journée	ALSH Aigueperse – Effiat – Aubiat – Randan - Maringues
Mercredi après-midi	ALSH Thuret (Périscolaire assuré par la commune)

La délibération sur l'accord de principe de transférer les ALSH périscolaires est prise suite à cette proposition (cf. point n°4).

Les grands principes de l'ouverture des ALSH pour les petites vacances scolaires sont les suivants :

- Correspondant aux trois bourgs centres principaux du territoire Plaine Limagne, les ALSH d'Aigueperse, de Randan et de Maringues sont ouverts les deux semaines pour chaque période de vacances.
- Les autres ouvertures sont effectuées en alternance, en fonction des multi-sites.

Vacances	Ouvertures prévisionnelles de l'année scolaire 2018/2019
Automne	1 ^{ère} semaine: Aigueperse – Maringues - Randan – Thuret – Aubiat – Bussières et Pruns + Ados
	2 ^e semaine : Maringues – Randan – Aigueperse (ou Aubiat) – Bussières et Pruns
	Fermeture le vendredi 2 novembre 2018
Noël	Fermeture
Février	1ère semaine : Aigueperse — Maringues — Randan — Thuret et/ou Bussières-et-
	Pruns – Aubiat – + Ados
	2° semaine : Aigueperse – Maringues – Randan – Thuret et/ou Bussières-et-
	Pruns

Printemps	1 ^{ère} semaine : Aigueperse — Maringues — Randan — Thuret et/ou Bussières-et- Pruns — Aubiat — + Ados 2 ^e semaine : Aigueperse — Maringues — Randan — Thuret et/ou Bussières-et- Pruns
Eté	Juillet: 1ère semaine: Aigueperse – Maringues – Randan – Thuret – Aubiat + Ados 2e semaine: Aigueperse – Maringues – Randan – Thuret – Aubiat + Ados 3e semaine: Aigueperse – Maringues – Randan – Thuret – Aubiat + Ados 4e semaine: Maringues – Randan – Thuret – Aubiat + Ados
	Août: 1ère semaine: Maringues – Bussières-et-Pruns 2e semaine: Bussières-et-Pruns 3e semaine: Bussières-et-Pruns 4e semaine: Aigueperse – Bussières-et-Pruns

Les périodes d'ouvertures prévisionnelles seront conditionnées par la fréquentation des sites.

Une enquête nominative sera également lancée auprès des familles sur les périodes d'ouvertures actuelles afin d'aider les élus dans leurs décisions pour le calendrier d'ouverture de l'année 2019/2020. La fréquentation des ALSH sera également un facteur déterminant pour cette prise de décision.

Didier CHASSAIN propose que l'année 2018/2019 soit une année d'observation des fréquentations. Les changements interviendront lors de l'année scolaire 2019/2020.

Claude RAYNAUD propose qu'en dessous d'un point d'équilibre, les enfants soient déplacés sur un autre site dès septembre 2018

Didier CHASSAIN propose d'établir ce seuil à 60 %.

Gilles BOURDIER demande quelle est la capacité d'accueil totale des ALSH.

Didier CHASSAIN précise qu'elle est différente suivant les périodes (mercredis, petites vacances et grandes vacances). Elle est d'environ 300 places sur la période estivale.

Pour le Président, il manque des places plutôt que l'inverse, surtout sur les secteurs d'Aigueperse et Aubiat (courrier d'une famille d'Artonne ne comprenant pas le manque de places à l'ALSH d'Aubiat pour ces grandes vacances).

Jean-Claude MOLINIER et Luc CHAPUT précisent que les familles d'Aigueperse et d'Artonne veulent inscrire leurs enfants aux ALSH d'Aigueperse et d'Aubiat pour leur situation sur leur trajet domicile-travail.

Claude RAYNAUD souligne l'importance de donner le même niveau de service sur l'ensemble du territoire.

Didier CHASSAIN rappelle que les adaptations sur les horaires d'ouverture et les périodes d'ouverture seront possibles. Une vigilance particulière sera effectuée lors de cette première année de fonctionnement. L'enquête auprès des familles, avec motivations, devra permettre de bien comprendre les raisons de leurs choix et leurs demandes.

Pierre LYAN demande les retours de l'enquête conduite par la CAF (pour rappel, l'enquête a été réalisée en 2017 sur le secteur petite enfance. Elle a été effectuée sur internet uniquement).

Claude RAYNAUD: les résultats de l'enquête (mal réalisée) n'ont pas été significatifs.

2- Les modalités d'inscription

Les périodes d'inscriptions restent inchangées (1 mois avant la date du début de l'accueil, pendant deux semaines). Pour les mercredis, l'inscription se fera au mois (sur une feuille trimestrielle). La facturation se fera après l'acte. Un logiciel commun sera instauré au 1^{er} janvier 2019.

3- Les tarifs

Les tarifs suivants sont proposés :

Tranches	Mercredi		Vacances	
	sans repas	avec repas	avec repas	
< 550	3,00€	5,50€	5,50€	
551 à 750	4,50 €	8,50€	8,50 €	
751 à 950	6,00€	11,00 €	11,00 €	
951 à 1 200	7,00 €	13,50 €	13,50 €	
1201 à 1500	8,50€	15,00€	15,00 €	
1501 à 2 000	9,50€	18,00€	18,00 €	
> 2 001	11,00 €	20,00€	20,00€	

Les réductions suivantes sont proposées :

- 50 % de réduction à partir du 3^{ème} enfant inscrit
- Forfait semaine 5 jours payé 4 jours
- Pour les familles extérieures à la communauté de communes Plaine Limagne, une augmentation de 30 % sera appliquée.
- Le tarif du mercredi sans repas sera uniquement appliqué pour les enfants scolarisés à la semaine de 4,5 jours.
- Les agents de la communauté de communes Plaine Limagne bénéficieront des mêmes conditions que les habitants du territoire communautaire (périodes d'inscription et tarifs) en fonction des places disponibles.

Christelle CHAMPOMMIER demande que la priorité soit donnée aux habitants sur les secteurs déjà tendus (ALSH d'Aigueperse notamment).

Claude RAYNAUD est plutôt d'accord de ne pas pénaliser un habitant. Les agents peuvent amener leurs enfants dans les ALSH dans lesquels il reste des places, surtout s'ils sont situés sur leur trajet domicile-travail.

Le conseil communautaire délibère en ce sens.

- Les agents de la communauté de communes Plaine Limagne bénéficieront des mêmes conditions que les habitants du territoire communautaire (périodes d'inscription et tarifs) <u>en fonction des places disponibles</u>.

Didier CHASSAIN présente les tarifs et les points de vigilance de la commission et du bureau : ne pas trop augmenter le tarif le plus bas ni celui des tranches intermédiaires. Les élus de la commission ont fait jusqu'à trois propositions. Les tarifs ont fait l'objet de nombreux débats, au sein de la commission et au sein du bureau.

Pierre LYAN trouve l'exercice compliqué d'harmoniser les tarifs. Certains seront satisfaits, d'autres non. Il demande la définition d'indicateurs pour mesurer l'impact sur les familles, si l'augmentation les met en difficulté. Il faut mesurer l'évolution du nombre de familles par tranche.

Bernard FERRIERE témoigne d'une longue discussion en bureau. Il a estimé qu'un jour, au sein d'un ALSH, coûte environ 70 €/enfant ; il y a 40 € d'aide (CAF) et dans la proposition, la journée coûte en moyenne 10 €/famille/enfant.

Luc CHAPUT rappelle que le coût de la journée prend en compte le repas.

Pierre LYAN trouve important de faire parler les coûts et de rechercher à les optimiser. L'école coûte très cher et pourtant, elle est gratuite.

Bernard FERRIERE est d'accord mais selon le coût supporté par la CCPL, il faudra peut-être laisser tomber d'autres services ou augmenter les impôts; il y a des choix à faire. La question à se poser, à chaque fois, c'est le nombre d'usagers touchés pour juger si ce nombre est significatif.

Pierre LYAN: les services jouent aussi un rôle sur l'attractivité du territoire.

Bernard FERRIERE: il est évident que les familles se posent la question de ce qu'ils font de leurs enfants quand ils vont aller travailler.

Didier CHASSAIN présente les budgets réels des ALSH de l'année 2017, le reste à charge pour la CCPL est d'environ 310 000 €.

Pierre LYAN indique que trois communes de Nord Limagne participent, depuis le transfert de la compétence, au financement des ALSH via les attributions de compensation (environ 100 000 €).

Bernard FERRIERE précise le coût global sur le budget global (hors SBA et autres dépenses qu'on ne maîtrise pas), on arrive à 28 % du budget. Il s'interroge : est-ce trop ou pas assez ?

Didier CHASSAIN pense qu'il faut respecter le choix des anciennes communautés de communes d'investir dans cette compétence.

Claude RAYNAUD insiste sur l'avantage qu'ont les parents d'inscrire leurs enfants dans n'importe quel ALSH, dans les mêmes conditions, les mêmes horaires, les mêmes tarifs ; une moyenne fait forcément des heureux et des mécontents.

Bertrand HANOTEAU: c'est aussi un but social. Si on veut faire des économies, on ne fait pas de social.

Didier CHASSAIN: Concernant les tarifs, les simulations sont calculées sur la fréquentation de l'année 2017. Il est impossible de mesurer l'impact de la semaine de 4 jours. Des ajustements seront faits si besoin l'année prochaine.

Vote: Unanimité (1 abstention)

4- Le transport

Il est proposé aux élus du conseil communautaire la fin du ramassage sur les communes de l'ex-communauté de communes Limagne Bords d'Allier.

Une navette pour les fratries uniquement sera proposée pour l'ALSH ados de Thuret et l'ALSH ados de Maringues. Cette navette sera mise en place pour le secteur de Thuret (secteur Aigueperse/Thuret) et le secteur de Maringues (Randan/Maringues) pour permettre aux parents d'emmener la fratrie en un seul lieu le matin. Cette navette ne sera pas mise en place pour le retour : les parents devront récupérer leurs enfants dans les différents accueils de loisirs. Enfin, des navettes seront instaurées pour les enfants scolarisés en semaine de 4,5 jours, après le repas, de l'école de Saint-Clément-de-Régnat pour l'ALSH de Randan et de Saint-Agoulin pour l'ALSH d'Aubiat.

Didier CHASSAIN précise que le ramassage des enfants ne peut se réaliser avant 7h30. L'impact financier de l'extension du service est également important : sur le secteur de l'ancienne communauté de communes des Coteaux de Randan, il est d'environ 10 000 €, sans compter l'acquisition des véhicules (pour laquelle l'aide de la CAF est incertaine). Les familles paieront moins et elles auront un service en moins : le ramassage.

Bernard FERRIERE défend la légitimité que les équipements importants se situent dans les communes les plus peuplées. Mais il faut aussi comprendre que les habitants des petites communes utilisent ces services. Le ramassage participait à cet équilibre bourg-centre/villages. La perte de cet équilibre n'est pas acceptable.

Josette BREYSSE ne conçoit pas l'extension du ramassage sur l'ensemble du territoire communautaire.

Bernard FERRIERE défend le fonctionnement du centre de loisirs avec le ramassage.

Pierre LYAN défend l'idée qu'il n'est peut-être pas nécessaire de le réaliser partout. Le ramassage sur l'ancienne communauté de communes LBA est une histoire cohérente qui répond à un besoin local. Il est possible d'exercer le service de façon différenciée selon les besoins.

Jean-Claude MOLINIER ne partage pas le même point de vue. Les parents doivent assumer l'accès aux centres de loisirs. Cela peut être difficile pour certains, voir poser problème. C'est le même sujet pour les activités de loisirs.

Luc CHAPUT rejoint Bernard FERRIERE dans la réflexion. On travaille pour un territoire, un territoire entier. Il défend le transport pour accéder à certains services, comme les ALSH, mais pas pour les autres activités.

Didier CHASSAIN rappelle que le coût sera important.

Jean-Jacques MATHILLON propose de reconduire le transport sur l'ex-CCLBA pendant 1 an.

Jean-Claude MOLINIER cherche la justification d'un transport quand la demande n'existe pas.

Claude RAYNAUD décide d'ajourner la question et de la remettre au 10 juillet. La commission retravaille sur le sujet avec des éléments financiers concernant la mise en place d'un service de transport. Didier CHASSAIN prend acte de cette décision. La question du transport sera retirée de la délibération.

5- Les modalités de communication

Une information spécifique sera prévue pour la rentrée 2018 et diffusée dans les écoles maternelles-primaires, les collèges, les mairies, ainsi que sur le site internet. La plaquette annuelle avec le calendrier de l'année 2019 sera diffusée au mois de novembre dans les écoles, collèges, mairies et sur le site internet.

- → Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention):
- de valider les modalités de fonctionnement des ALSH du territoire Plaine Limagne,
- d'autoriser le Président à exécuter la présente décision.

4. Accord de principe pour sortir de l'intérêt communautaire les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires

Rapporteur: Didier CHASSAIN

La loi Notre organise les fusions d'EPCI et le régime de dévolution des compétences entre l'établissement public fusionné et ses membres. L'ensemble des compétences vont être concernées par une étude précise des enjeux et des modalités de restitution des compétences aux communes. Certaines compétences obligatoires et optionnelles sont assorties d'un intérêt communautaire qu'il conviendra de définir.

La communauté de communes définira l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Action sociale en bloc lors du prochain conseil. Toutefois, les circonstances tenant à la préparation de la rentrée scolaire 2018 nécessitent qu'une délibération de principe soit prise avant la définition de l'intérêt communautaire.

Dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Action sociale, il est proposé au conseil communautaire un accord de principe pour sortir de l'intérêt communautaire, à compter du 1^{er} septembre 2018 :

La création, l'aménagement, l'entretien et gestion de structures d'accueils de loisirs sans hébergement périscolaires lorsque l'accueil se déroule les mercredis après-midi (repas et après-midi ou après-midi seul).

Didier CHASSAIN précise que l'ALSH du mercredi après-midi sera organisé par la commune de Thuret, le périscolaire étant à la charge des communes.

Pierre LYAN précise que le transfert de la compétence ne change en rien l'organisation du service et du personnel. La convention de mise à disposition du personnel sera modifiée et la CLETC devra se réunir pour évaluer les charges transférées.

Claude RAYNAUD explique les raisons pour lesquelles l'ALSH de Thuret ne peut pas ouvrir toute la journée. L'école et l'ALSH ayant certains espaces en commun, cela pose des problèmes en termes de sécurité pour l'organisateur (courrier de la DDCS en ce sens).

Pierre LYAN : la facturation sera effectuée par la commune de Thuret. Il souhaitait accueillir toutes les familles.

- → Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) des membres présents et représentés de valider le principe de sortir de l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de structures d'accueils de loisirs sans hébergement périscolaires.
- 5. Projet Espace Enfance Jeunesse : analyse de deux sites envisagés

Rapporteur: Didier CHASSAIN

Une mission de faisabilité et de pré-programmation pour le projet « Espace Enfance Jeunesse » à Aigueperse a été confiée à l'Ophis. Au regard du recueil de besoins et l'analyse des sites (architecturale, urbaine et fonctionnelle), l'Ophis a fait une approche de la faisabilité sur les deux sites envisagés.

Le diaporama a été envoyé à l'ensemble des élus du conseil communautaire. Il présente le fonctionnement actuel et les attentes des services identifiés: le multi-accueil, le relais assistants maternels (antenne d'Aigueperse), l'ALSH 3-11 ans, l'ALSH 11-13 ans Préados. Une option avec l'école de musique a également été étudiée.

Deux sites, localisés à Aigueperse – l'ancienne école maternelle et le site de l'Envie – ont été analysés. Les deux sites présentent chacun des contraintes et des potentiels.

Le conseil communautaire est invité à se positionner sur le choix du site, ainsi que les entités fonctionnelles à intégrer pour la faisabilité.

Il est proposé de valider le site et de retenir les entités suivantes pour la phase n° 2 de la mission (élaboration du programme et de la faisabilité technique et financière) :

- Le multi-accueil de 20 places
- L'ALSH 3-11 ans de 100 places environ
- Le Relais assistants maternels
- Des locaux communautaires (grande salle de réunion, services techniques)

L'ALSH Ados, ainsi que l'école de musique, ne seront pas retenus pour la phase n°2 de l'étude.

Didier CHASSAIN précise que l'école de musique a été étudiée mais qu'il était impossible de mutualiser les locaux. Les ALSH ados seront maintenus à Maringues et Thuret. L'objectif est bien de mutualiser les espaces au maximum (par exemple, les grandes salles pourront être mutualisées pour les réunions, les repas, etc.)

Claude RAYNAUD précise le nombre de places de parking. Les places sont existantes à l'école maternelle. L'Ophis préconise de réaliser 30 places de parking dans l'emprise. Sur le site de l'Envie, il en faudrait 75. L'entrée par le portail n'est pas possible, ainsi que le stationnement sur la route qui n'est pas assez large. Le parking de 75 places doit donc être réalisé dans l'emprise, avec une entrée sur la route de Vensat : environ 1300 m² sont nécessaires.

Pierre LYAN trouve que les 75 places sont démesurées.

Claude RAYNAUD rappelle que le règlement du PLU s'applique.

Didier CHASSAIN estime qu'il est possible d'avoir un parking non goudronné et mutualisé, qui sert aussi de terrain de jeu la journée.

Pour Claude RAYNAUD, ce n'est pas le parking qui va conditionner le choix. Sur la parcelle de l'Envie de 35 000 m², seuls 3 000 m² sont constructibles.

Luc CHAPUT : la zone classée en AUE doit être proposée en zone agricole, comme il s'y était engagé lors de l'aménagement de la zone d'activités de Julliat (cf. avis de la CDPNAF).

Lors de la présentation du tableau financier, Didier CHASSAIN précise qu'il faut rajouter l'achat des biens.

Pascal LABBE demande si le désamiantage a été estimé. L'enlèvement peut coûter très cher.

Luc CHAPUT note que seules les fouilles préventives ont été estimées. Si la DRAC trouve quelque chose, cela peut coûter plus cher et bloquer le projet le temps des fouilles. Il est rejoint par Claude RAUNAUD qui estime qu'il ne prendrait pas ce risque.

Bertrand HANOTEAU mesure l'importance de la revitalisation des centres-bourgs. Il ne comprend pas le choix de construire un centre de loisirs, en bas de la route de Vensat, très accidentogène, étroite et sans trottoir.

Claude RAYNAUD pose également la question des réseaux.

Jean-Jacques MATHILLON rappelle l'importance de suivre l'avis des communes pour tous les projets. La Communauté de Communes Plaine Limagne ne doit pas agir contre les communes, mais avec. Il souhaite garder ce principe pour le choix du site.

Bernard FERRIERE insiste sur la cohérence à avoir avec les autres politiques, notamment économiques. Il est d'accord sur la dangerosité de la route et insiste sur le travail de Marc CARRIAS pour ramener de l'activité dans les centres-bourgs. Le site de l'Envie est à l'opposé de ramener de la vie dans le centre d'Aigueperse.

Luc CHAPUT rappelle la position de la commune en faveur de l'école maternelle qui a accueilli jusqu'à 116 enfants jusqu'en janvier 2018. Les réseaux sont sous-dimensionnés sur le site de l'Envie. Néanmoins, il s'oppose aux 100 places qui risquent de condamner un autre centre de loisirs. Il défend la dynamique pour le centre-bourg. Les parents vont consommer dans les commerces du centre-ville, ce qui ne sera pas le cas pour le site de l'Envie.

Jean-Claude MOLINIER: c'est l'occasion de revitaliser le centre-ville d'Aigueperse.

Claude RAYNAUD souhaite évoquer le coût de la cession du site. Sur CCLBA, le terrain a été cédé pour 1€, le terrain de la recette perception a été acheté à un particulier (11 €/m² non viabilisé) après estimation du service des domaines. La commune d'Aigueperse ne souhaite pas laisser le site de la matemelle pour l'euro symbolique.

Luc CHAPUT est prêt à céder le bâtiment actuel de l'ALSH à l'euro symbolique. Pour l'école maternelle, ils ont d'autres projets. Le conseil municipal n'a pas pris de décision mais il fait une proposition à 180 000 € c'est-à-dire le prix du terrain, avec le préfabriqué.

Claude RAYNAUD rappelle qu'une parcelle de 1 100 m² doit être acquise.

Luc CHAPUT souhaite également ne pas gêner les agriculteurs.

Claude RAYNAUD revient sur l'engagement de la mairie. Les zones agricoles doivent rester agricoles. Il ne sera pas possible de faire de la parcelle de l'Envie un terrain d'agrément.

Pierre LYAN aimerait revenir sur l'intérêt des enfants. La configuration d'une école maternelle, même pour 116 enfants en maternelle, n'est pas adaptée pour le fonctionnement d'un ALSH: ce n'est pas la même distribution des groupes et des salles. Il félicite d'avance les animateurs qui devront s'adapter. Toutes les activités se feront à l'extérieur du site.

Claude RAYNAUD rappelle que l'étude a vérifié que les deux sites répondaient aux besoins.

Luc CHAPUT rappelle qu'aujourd'hui 40 enfants sont dans 200 m². Ils auront 3000 m². De plus, il reste des équipements dans la commune.

Didier CHASSAIN est d'accord pour revitaliser les centres-bourgs mais dans ce site, on peut mettre autre chose qu'un ALSH. Les enfants seront enfermés entre quatre murs. Le site de l'Envie est ouvert. Entre les deux sites, le choix est vite fait si on prend en compte l'intérêt de l'enfant. Sur le site de l'école maternelle, il faut déjà dépenser 250 000 € avant de commencer à construire. La dangerosité est un faux argument car les entrées et les sorties se feront en voiture, pas à pied.

Bertrand HANOTEAU: il faut l'utiliser pour en parler.

Didier CHASSAIN rappelle qu'une réhabilitation réserve toujours de mauvaises surprises sur le prix total. Et le 3^{eme} étage n'est pas utilisable.

Claude RAYNAUD évoque la position non unanime du bureau. Une majorité s'est dégagée pour l'école maternelle (5 élus), avec des indécis. Pour lui, l'école maternelle est mieux placée et préserve les terres agricoles. Les usagers n'iront jamais à l'Envie à pied. Or, les circulations douces sont prioritaires. Le coût n'est pas déterminant entre la réhabilitation et le neuf. Il est très inquiet sur le coût des fouilles archéologiques et le temps que l'on risque de perdre.

David MOURNET ne partage pas l'enthousiasme de tous devant les résultats de l'étude. Les deux hypothèses sont trop chères. L'euro symbolique lui semble une évidence. Il est plus économique de réaliser le projet sur une petite commune, construire du neuf sur une parcelle libre.

André DEMAY: les réseaux sont sous-dimensionnés sur le site de l'Envie. L'école maternelle est en bon état: les sols sont bons, les menuiseries sont bonnes. (Réactions de la salle).

Claude RAYNAUD remet la diapositive concernant le diagnostic du bâtiment.

Michel MACHEBOEUF estime que l'Envie est plus appropriée pour réaliser un ALSH, proche de la nature.

Claude RAYNAUD propose de voter à bulletin secret.

Le Président propose de procéder à un vote à bulletin secret.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire	7
Nombre de suffrages exprimés	31
Site de l'école maternelle	25
Site de l'Envie	6

- →Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, suivant les résultats du vote à bulletin secret, décide :
 - de valider le site de l'ancienne école matemelle,
 - de retenir les entités désignées ci-dessus pour la phase n°2 de la mission (élaboration du programme et de la faisabilité technique et financière).

Claude RAYNAUD rappelle que dès à présent, tous doivent s'investir dans l'étude du nouveau projet sur le site de l'école maternelle.

IV. URBANISME, HABITAT, TOURISME ET VISIBILITE DU TERRITOIRE

1. Convention de partenariat avec l'office de tourisme Terra Volcana et la communauté d'agglomération Riom, Limagne et Volcans

Rapporteur: Bernard FERRIERE

Suite à la mise en œuvre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la communauté d'agglomération Riom, Limagne et Volcans a créé, par délibération en date du 6 février 2018, un office de tourisme et du thermalisme intercommunal sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il sera la réunion des 3 offices de tourisme présents sur son territoire : Riom-Limagne, Volvic et Châtel-Guyon.

Tenant compte des années de collaboration au sein de l'ALT Riom-Limagne avec notre territoire communautaire et du potentiel touristique complémentaire de nos deux territoires, Riom, Limagne et Volcans et Plaine Limagne ont choisi de poursuivre le partenariat existant au sein du nouvel OT Terra Volcana.

Il importe de formaliser ce partenariat dans le cadre d'une convention qui définisse les modalités de mutualisation et de mise en commun des moyens des trois entités.

Cette convention confie à l'office de tourisme Terra Volcana les missions d'information, accueil, promotion, commercialisation de l'offre touristique notamment. Pour cette partie commune, la communauté de communes Plaine Limagne s'engage à verser un montant annuel de 55 000 €. L'office de tourisme pourra effectuer pour notre territoire des missions spécifiques, à notre demande ; dans ce cas, la communauté de communes Plaine Limagne les financera à 100 %. Cette convention est prévue pour trois ans (jusqu'en décembre 2020).

Bernard FERRIERE rappelle les conditions de la convention avec l'OT Terra Volcana et les modalités de partenariat avec RLV qui restera le donneur d'ordre de l'EPIC. La convention évoluera en fonction de nos demandes et de la capacité de l'OT à se mettre réellement en place. Il informe les élus du conseil communautaire de l'arrivée d'un nouveau directeur et du départ d'Anne-Marie Baliteau, actuelle directrice.

Jean-Jacques MATHILLON évoque les élections du président et VP le 11 juin. Il a demandé d'avoir plus de place dans les discussions.

Bernard FERRIERE propose de voter la convention (réalisée par les services de la CCPL) car notre territoire touristique est unique.

Jean-Claude MOLINIER revient sur l'état d'esprit de la communauté d'agglomération RLV. Les atouts touristiques de notre territoire sont souvent niés et trouve que les élus ne sont pas assez nombreux au comité de direction.

Bernard FERRIERE invite les élus à rester optimistes. Les élus de RLV laissent la porte ouverte pour faire partie de l'EPIC. Cette place est subordonnée à l'argent qu'on est capable de mettre dedans; on aura plus de place si on met plus d'argent.

- → Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 abstentions):
 - d'adopter la convention correspondante,
 - d'autoriser le président à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien cette affaire.
- 2. Convention de partenariat pour un accueil touristique saisonnier au Domaine royal de Randan

Rapporteur: Bernard FERRIERE

Le Domaine royal de Randan est le site touristique le plus visité de notre territoire : il accueille environ 20 000 visiteurs par an. Ouvert de fin avril à début octobre, il connaît des pics de fréquentations selon les manifestations organisées dans son enceinte.

Pour la première fois, la communauté de communes Plaine Limagne, l'office de tourisme Riom-Limagne et le Domaine royal de Randan se sont entendus pour ouvrir un point d'accueil touristique physique saisonnier au sein du Domaine. Pour ce faire, le Domaine royal mettra du matériel à disposition, l'office de tourisme recrutera et formera un agent saisonnier et la communauté de communes Plaine Limagne financera les charges de personnel que cela représente (environ 6 000 €). Pour la première année, il est convenu d'ouvrir cet accueil de début juillet à misseptembre (journées du patrimoine), du mercredi au dimanche, les après-midis.

Pierre LYAN est surpris d'établir une convention de partenariat pour un accueil touristique dans un équipement touristique régional.

Luc CHAPUT: l'accueil touristique va profiter à tous, sur un site payant dont les recettes sont encaissées par la Région.

Bernard FERRIERE défend l'idée que tout le monde vend notre territoire.

- 🚽 Après en avoir délibéré, les membres du conseil Communautaire décident à la majorité (1 opposition) :
 - d'adopter la convention correspondante,
 - d'autoriser le président à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien cette affaire.

Luc CHAPUT souhaiterait une vraie explication, lors d'une prochaine réunion, sur le Pays de Vichy.

Bernard FERRIERE précise que l'essentiel du travail est de gérer les fonds Leader. Il invitera l'équipe à faire une présentation. Les fonds Leader s'adressent aux collectivités, aux associations, aux entreprises.

Luc CHAPUT propose une première réunion pour les 6 entreprises qui s'installent sur la zone.

Bernard FERRIERE informe que le Pays Vichy-Auvergne va absorber le conseil de développement de la communauté d'agglomération, qui va couvrir tout le périmètre. Le guide du routard du territoire de Vichy (comprenant notre territoire) sortira en milieu d'année 2019 et fera le lien avec le guide du routard sur Clermont-Ferrand.

3. Fonds de concours des communes pour les modifications de PLU

Rapporteur: Claude RAYNAUD

La communauté de communes Plaine Limagne est compétente en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Le conseil communautaire, lors de sa réunion du 27 juin 2017, a prescrit son plan local de l'urbanisme intercommunal par extension et fusion des prescriptions antérieures des communautés de communes Coteaux de Randan et Nord Limagne.

Dans l'attente de l'approbation du PLUi, des modifications des PLU communaux peuvent être réalisées, à l'initiative du président, sur avis de la commission Urbanisme et développement touristique.

Toute modification de PLU doit être justifiée par motif d'intérêt général, défini dans le PADD. Les demandes d'ouverture à l'urbanisation ou à la construction ne seront prises en compte que dans le cadre du PLUi.

Afin de garantir cet intérêt général, le bureau communautaire propose que le financement de ces modifications soit réparti entre communauté de communes et communes. Ainsi, les communes souhaitant une modification pour intérêt général participeraient par fonds de concours à hauteur de 50 % du montant hors taxe du coût de l'opération (bureau d'études, reprographie, commissaire-enquêteur le cas échéant).

→ Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité de valider le principe du financement partagé des modifications de PLU.

Jean-Jacques MATHILLON informe les élus du conseil communautaire d'une réunion pour l'ensemble des conseillers municipaux le 25 juin à 18h30 à Randan. Il propose que chaque commune crée, au sein de son conseil municipal, un comité de pilotage de suivi, composé de 2 à 5 personnes, selon la taille de la commune pour suivre l'évolution du PLUi-H.

Stéphane BARDIN précise que l'enjeu est que la démarche ne repose pas uniquement sur le maire.

4. RESSOURCES HUMAINES

a. Recrutement de personnel en accroissement temporaire d'activité

Rapporteur: Claude RAYNAUD

Pour assurer le fonctionnement des accueils de loisirs, il est proposé de recruter du personnel en accroissement temporaire d'activité, pour répondre aux besoins suivants :

Type de contrat	Grade	Temps de travail	Période	Poste
ATA	Adjoint technique	2,35/35 ^e	du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019	Cantinier
ATA	Adjoint technique	1,57/35 ^e	du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019	Agent d'entretien
ATA	Adjoint d'animation	9,41	du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019	Animateur
ATA	Adjoint d'animation	9,41	du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019	Animateur
ATA	Adjoint d'animation	18,41	du 1er septembre 2018 au 31 août 2019	Animateur
ATA	Adjoint technique	2,5/35 ^e	du 7 juin au 6 juillet 2018 et du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019	Cantinier
ATA	Adjoint technique	15/35 ^e	du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, en période de vacances scolaires	Cantinier
АТА	Adjoint technique	4/35 ^e	du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019	Agent d'entretien et cantinier
АТА	Adjoint technique	25/35 ^e	du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, en période de vacances scolaires	Agent d'entretien et cantinier
ATA	3 Adjoints d'animation	9,41	du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019	Animateur

- 🖈 Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - d'ouvrir les postes en accroissement temporaire d'activité tel qu'exposé ci-dessus ;
 - de confier à Monsieur le président le recrutement du personnel;
 - d'inscrire les crédits aux différents budgets;
 - d'autoriser Monsieur le président à engager toutes les démarches pour mettre en œuvre cette décision.

5. QUESTIONS DIVERSES

Point d'étape sur le SIAD Riom-Limagne

Claude RAYNAUD informe les élus du conseil communautaire de la tenue d'une réunion le 4 juin à Aubiat avec les maires des 12 communes et le Président du SIAD Riom Limagne, qui sera dissout à la fin de l'année.

Il est demandé de prendre une position très rapide concernant le devenir du personnel du secteur d'Aigueperse (8 personnes). Le SIAD propose que la CCPL reprenne le personnel et le mette à disposition de la communauté d'agglomération RLV.

Après vérification auprès des services de la préfecture, si la communauté de communes Plaine Limagne prend la compétence, elle doit l'exercer pour l'ensemble du territoire. Pour les SIAD de Lezoux et de Puy-Guillaume, la prise de compétence entraînera une modification de leurs statuts. Une réunion est programmée à la sous-préfecture le 14 juin après-midi pour comprendre l'ensemble des incidences.

Stéphane BARDIN informe le conseil de la tenue le 20 juin d'une nouvelle rencontre avec les maires et Tony Bernard. La question de l'intégration du personnel dans les communes est une question urgente à traiter. Une position doit être donnée fin juin/début juillet en vue d'une signature de la convention avec RLV. Tony BERNARD a évoqué l'état très problématique du SIAD de Puy-Guillaume. Enfin, le coût financier pour le personnel a été envoyé ce jour à la CCPL par le SIAD Riom-Limagne.

Claude RAYNAUD pose la question du régime indemnitaire des agents concernés; il semble très haut, et craint qu'il ait une incidence sur l'ensemble de la masse salariale.

Pierre LYAN précise que la perte de régime indemnitaire n'est pas possible la première année.

Pour Jean-Claude MOLINIER, l'autre sujet après la reprise du personnel est la manière d'assurer le service.

Luc CHAPUT souhaite une rencontre avec les élus de RLV pour avoir leur vision sur l'avenir du service.

Stéphane BARDIN priorise les questions : la reprise des 8 agents et la convention avec RLV. Il faut trouver les clés de répartition entre les communes. Mais il est d'accord pour rencontrer le Président de la communauté d'agglomération RLV pour échanger avec eux sur l'avenir du service.

Pour Claude RAYNAUD, il faut une réflexion globale à l'échelle du territoire PL avec les deux autres SIAD.

Pierre LYAN rappelle que sur Thuret par exemple, le service est rendu par 6 agents qui représentent environ 0,8 ETP. Les règles de reprise du personnel sont complexes; chaque commune ne peut pas exercer la compétence du SIAD. Soit les communes créent un syndicat à 12, soit la communauté de communes Plaine Limagne prend sa part.

Pour Bernard FERRIERE, la prise de compétence est lourde de conséquences. Il lui est difficile de comprendre cette situation difficile et n'est pas convaincu que la situation s'améliorera si la communauté de communes Plaine Limagne prend la compétence. La communauté de communes Plaine Limagne risquerait de ne pas pouvoir faire face à une situation qu'elle ne maîtrisera pas et cela risque de nous coûter très cher.

Jean-Claude MOLINIER: on ne peut parler de rentabilité avec les personnes âgées. La souplesse n'est pas la même dans le secteur privé et le secteur public, qui doit respecter le statut de la FPT. Les communes devront payer les agents de toute manière, service exercé ou non.

Pierre LYAN: la demande des 12 communes n'est pas la prise de compétence mais la gestion du personnel pour le compte des communes.

Claude RAYNAUD clôt le débat en rappelant que les prochaines réunions doivent apporter des éléments pour les futures décisions.

GENS DU VOYAGE		
Grand passage	Information sur un passage d'environ 30 caravanes entre le 10 et le 17 juin sur le secteur autoui de Riom.	
NUMERIQUE		
Fab Lab/ Aménagement numérique	Point d'étape Fab Lab: livraison de deux machines découpe laser. Travail evec la Région pour démontrer que la 4Gmobile ne couvre pas tout le territoire (zones blanches) et validation de la feuille de route de l'aménagement numérique du territoire.	
ECONOMIE		
ZA	Point sur les 3 Zones d'Activités Economie de proximité	
CULTURE		
Salle d'exposition	Exposition Paul Samassat jusqu'au 3 août 2018	
Appel à projet	Fin du deuxième appel à projet pour lo saison culturelle septembre 2018 — février 2019	

La séance est levée à 21h48.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Roland GENESTIER

Cloude RAYNAUD